

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9281
25 juin 1969
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 24 JUIN 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 4860 du 17 juin 1969 (S/9264), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 12 mars 1969, une patrouille cambodgienne en mission dans la commune de Svay Chek, district de Thmar Puok, province de Battambang, a surpris un groupe de malfaiteurs thaïlandais en train de creuser le sol dans un endroit sis en TA.613.338, pour voler d'anciens objets d'art khmers.

Surpris en flagrant délit, ces malfaiteurs ouvrirent le feu sur les agents khmers de patrouille qui durent riposter. Après l'échange de coups de feu pendant environ vingt minutes, les malfaiteurs thaïlandais se sont repliés vers la Thaïlande en laissant sur le terrain un tué et deux fusils de fabrication locale.

- Dans la nuit du 30 avril 1969, vers 21 h 30, deux jonques de pêche thaïlandaises ont violé les eaux territoriales du Cambodge en pénétrant à environ 200 mètres au nord de l'île de Polowai, province de Koh Kong. Ces embarcations ne se sont retirées vers le large qu'à la suite des coups de sommation des gardes cambodgiens de l'île.

- Dans la nuit du 5 mai 1969, vers 23 h 30, une patrouille cambodgienne en mer a surpris une jonque à moteur thaïlandaise en train de se livrer à la pêche clandestine dans les eaux territoriales khmères à environ 5 kilomètres à l'ouest de l'île de Koh Moul, province de Koh Kong. Après un court échange de coups de feu, la patrouille cambodgienne a réussi à capturer la jonque thaïlandaise avec un équipage de 4 membres dont un a été grièvement blessé au cours de l'échange des coups de feu.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation énergique contre ces violations répétées des eaux territoriales et du territoire khmers suivies

d'actes de piraterie commises par les pêcheurs et malfaiteurs thaïlandais. Il a exigé que le Gouvernement de Thaïlande prenne des mesures appropriées pour rechercher et punir les coupables et pour mettre fin au renouvellement de pareils actes répréhensibles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du
Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH

